



SOMMAIRE

- **EDITORIAL SUR L'EPARGNE SALARIALE:** Déblocage exceptionnel de l'intéressement de la participation
- **FOCUS SUR LA BCE:** Hausse des taux, de nouvelles opportunités de placement
- **POINT MARCHÉ:** Les marchés financiers chahutés par un flux continu de nouvelles anxiogènes



ÉDITO

Déblocage exceptionnel de l'intéressement et de la participation

Dans le cadre de la loi pouvoir d'achat du 16 août 2022, les salariés ont la possibilité d'effectuer un déblocage exceptionnel, dans la limite de 10 000€ des sommes investies avant le 1er janvier 2022, sur un plan d'épargne salariale (PEE/PEI). En revanche les sommes investies dans les PERCO/ PERCOL et les abondements s'y rattachant ne sont pas déblocables.

Les montants éligibles au déblocage sont les sommes issues de l'intéressement et/ou de la participation et l'éventuel abondement qui en découle. Au moment de la demande de déblocage, le salarié doit s'engager à utiliser la somme pour financer l'achat d'un bien ou la fourniture d'une prestation de service. Le bénéficiaire doit conserver à la disposition de l'administration fiscale les pièces justificatives attestant l'usage des sommes débloquées.

[En savoir plus](#)

Focus sur la BCE : Hausse des taux, de nouvelles opportunités de placement

La résurgence de l'inflation s'accompagne d'un violent mouvement de remontée des taux d'intérêt. Pour maîtriser l'inflation, la Banque Centrale Européenne a augmenté à deux reprises ses taux directeurs pour les porter à 1,25%. L'indice Ester (taux des échanges interbancaires au jour le jour) se négocie autour de 0,65%. L'environnement monétaire se normalise progressivement, la période de dépôts à taux négatifs est révolue.

Les investisseurs anticipent un niveau de taux d'intérêts proche de 2% en fin d'année. La remontée des taux offre des opportunités aux investisseurs disposant de liquidités.

Pour profiter de ce nouvel univers, GEFIP commercialise une SICAV obligataire à échéance : GEFIP Select Obligation 2025.

[Lire la suite...](#)



POINT MARCHÉ

Energie, inflation, guerre, banque centrale, déficit budgétaire, taux d'emprunt ... nos écrans sont inondés d'un flux de nouvelles anxiogènes... malheureusement bien réelles.

Les banques centrales dont l'objectif fondamental était de contenir l'inflation avant de la stimuler, y concentrent aujourd'hui tous leurs efforts avant de penser à la stabilité des marchés financiers et aux difficultés que rencontreront les ménages et les entreprises si une récession se confirmait en 2023. Encore marqués par l'impact d'une inflation non maîtrisée dans les années 70, les dirigeants monétaires n'ont qu'un mot à la bouche : « *you raise and then you assess ... you raise and then you assess you raise and then you assess* » ; autrement dit, baisse des marchés et récession passent au second plan.

[Lire la suite...](#)

GEFIP EPARGNE SALARIALE

223 rue Saint-Honoré

75001 PARIS

EpargneSalariale@gefip.fr

